

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt huit octobre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt et un octobre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

Membre excusé : Mr BREUX Sylvain

Membre absent : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2022/057 en date du 28 octobre 2022

Implantation d'une clôture pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux : étude de devis

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commission des travaux qui s'est réunie le 28 septembre a préconisé la mise en place d'une clôture pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux. Elle indique qu'une dalle béton sous l'avent a également été suggérée.

Conformément à ces indications des devis ont été établis. Madame le maire présente les propositions :

Entreprise			Tarif HT
PERPILLOU			7355 €
RIS (Relais infos Services) <i>Main d'œuvre</i> 1464.52 €	GEDIMAT <i>Matériaux</i> 2322.17 €	LASCAUD <i>Barrière</i> 432 €	4218. 69 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition du RIS pour un montant de 1464.52 € TTC pour la mise en place d'une clôture rigide pour sécuriser le bâtiment de stockage des copeaux.
- De retenir la proposition de GEDIMAT pour l'achat des matériaux d'un montant de 2322.17 € HT soit 2786.60 € TTC.
- De retenir la proposition de l'entreprise LASCAUD pour l'achat d'une barrière d'un montant de 432 € HT soit 518.40 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

En Mairie le 2 novembre 2022
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20221028-2022-057-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

